

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis, ni ne commande à personne; je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
W. H. ROWEN, Imprimeur.

N° 33, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MÉRREDI et le SAMEDI. L'année ou vol. se compose de 28 numéros et se divise en trimestres de 24, sans perte pour l'abonné.—Le Prix d'abonnement est de 25 piastres par année; payable trimestriellement d'avance.—On ne se gâche pas de souscription pour moins de six mois.—Le prix du port par la poste est une piastre pour toute la province. Toutes communications, demandes ou réclamations doivent être affranchies.—On insère gratuitement tous les articles Puffités et d'invig. et publiés; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis qu'au moyennant rémunération de 3 sous par ligne.

PRIX DES ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion ultérieure se fait au quart des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.—PRIÈRES. On donne le Journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit en outre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux écrivains, à précéder en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en permettra la lecture à sa fille.

La nouvelle intitulée Les Aventures et dont la première partie a paru dans le précédent numéro sera terminée dans celui de Mercredi prochain.

Poésie.

LE LOUP CONSERVATEUR.

Le loup est croce et stupide,
Il est aussi dans les poitrons;
Devant le chien il est timide,
Il est brave avec les moutons.
Du grand jour l'éclat l'épouvante,
C'est un belvédère sans cour, et, dans les lieux qu'il hante,

Chacun de l'assommer se fait un vrai devoir.
Ce vil pendard, est un gal linque
N'est pas très-fort un peu sur la logone,
Comme je sais le faire voir.
Un de ces hoberaux mangrait une charogne,
Disant en son cœur assésif:
Mes aïeux m'ont transmis l'importante besogne
De régir à mon gré tout le peuple baveux;
De la gruge quand il me plaît,
C'est à son droit bénéficiaire;
Et ce que fit mon noble père,
Je suis conservateur, morbleu! je veux le faire.
Co loup, sans perdre un coup de dent,
Continuait son argument,
Etes diant: Jolis, soumis à notre empire,
Les ânes, les moutons, les fibres et les veaux,
Nos fidèles sujets, nos braves animaux,
Reconnaissez nos droits et veniez, sans mot dire,
Suffrir à nos repas, heureux d'être mangés,
Hélas! les temps sont bien changés!
Aujourd'hui, sans égard pour notre espèce auguste,
Ce peuple audacieux prétend avoir des droits.
Ca veut errer en paix sur les monts, dans les bois,
Et ça soufflent qu'il est injuste
De les croquer sans leur consentement;
Ces drôles finiraient vraiment
Par nous pousser à bout.—C'est dire il parlait encore,
Passe un gendarme cheral auprès du scrierant.
Ce cheral n'était pas une pauvre perruche,
Doit à l'éclairage et rompus au travail,
Son œil indépendant, son vigoureux portail.
S'enjaret dégaçé, sa démarche hardie,
Stambant dire: Messieurs les loutres, on vous dicte
Le générale courses d'arrêter plein d'horreur.
Lâche, dit il au loup, que l'a donc fait mon frère
Pour mériter cette signeur?
Laborieux, patient et frugal,
Comment put-il exciter la colère?
Le scélérat voulait faire entendre au cheral
De ses droits usurpés la kyrielle vaine,
Mais involontiel il s'en donna la peine.
Le cheral l'interrompt: si tes père, jolis

Oh! l'air de pouvoir par la force et la ruse,
C'est que les animaux résistent dénués,
Exposés sans défense. Aujourd'hui l'on refuse
De t'accorder le droit de l'exercer jamais;
Et ce droit qu'il prétend, dont ton espèce abus,
C'est nous qu'il précéderait l'exercer d'ormais.
Nous pardonons les maux qu'ont endurés nos père;
Plus géneux que vous, nous voulons vivre en frères,
Et partager les biens que Dieu procure à tous.
Nous voulons dire des lois, mais qui soient notre ouvrage;
Et tes enfans seront à l'honneur de l'ouvrage.
C'est à les respecter comme nous.
Pour tel point de pardon.—Faisant une courbette,
Le cheral le détache et s'emp contre la tête,
Qui lui promit qu'il avait tort.
D'invoquer le droit du plus fort.

LE FANTASQUE.
QUÉBEC, SAMEDI 17 SEPTEMBRE, 1842

Panladies,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.
Qui t'en aime t'en châtie.

Nous avons reproduit du Canadien d'hier un soir une lettre de Sir Chs. Bagot à Mr. Lafontaine lui proposant l'organisation d'un ministère dans lequel les canadiens-français obtiendraient une forte représentation. On lira avec satisfaction ce document attendu et sans doute le plus important qui ait émané du chef de l'exécutif depuis le retrait de la constitution.

Il est des moindres de considérer cette démarche de Sir Chs. Bagot. L'u se qui fait honneur à sa tête, l'autre à son cœur. Comme il s'élève de très-chaudes discussions sur la conduite de nos représentants qui ont eu devoir refuser les offres de son Excellence le gouverneur-général, l'examen de la question sous les deux points de vue de la justice ou de la diplomatie jettera peut-être quelque jour sur le sujet et aidera peut-être à condamner ou à justifier, tout en les respectant, les motifs de nos grands-nommes.

Nous avons dit qu'il est deux manières de considérer la démarche du chef de l'exécutif. La première, sur laquelle nous nous arrêtons le moins parce qu'elle nous feraient accusés de duplicité est celle qu'on dit honnête, mais qui nous représente de plus comme habile, consiste à peser si par hasard sir Chs. Bagot n'a pas fait à Messrs. Lafontaine, Girouard, Morin ou Paton et Aylwin ou Walker la proposition d'aller s'asseoir sur le banc ministériel à côté de personnes pour lesquelles ils ont une antipathie insurmontable, sur la presque certitude d'un refus, afin d'avoir un prétexte plausible pour exclure les canadiens des affaires comme des gens avec lesquels il est impossible de traiter? C'est le côté diplomatique de la question et la preuve

que le moyen était bon, c'est qu'il a réussi. Il nous semble que si l'intention du gouverneur était aussi éloignée d'un pareil motif qu'on le veut bien croire, il aurait pris le moyen de nouvelles élections générales pour rendre une justice plus générale aux canadiens. Si on admet cette interprétation de la conduite du gouverneur on taxera nos représentants d'une inhabile sévérité de principes. Le principal objet des canadiens doit être de mettre une fois le pied dans l'étrier du coursier réel qui tire le char de l'état à une fois à il est plus facile de lui mettre un fétin, de le gourmander un peu, de le talonner, de le dompter que lorsqu'on reste empêtré au fond de l'ornière et qu'on se contente de crier à la bête: A lu, à din, marche doge, ho! ho!

Sous ce point de vue, sans se compromettre, nos représentants pouvaient s'emparer des rênes rendre les écartés du droit chemin plus difficiles et, en cas d'impiesance totale à faire le bien, résigner en protestant contre l'intention du chef de l'état. Une telle conduite forme et solennelle est démontré la nécessité d'une réforme prompte dans le système administratif plus efficacement et plus efficacement que les tâtonnements parlementaires, les tringons électoraux auxquels on perd un temps considérable et qui exposent le peuple à s'habituer au joug et à l'indifférence. Il y a donc eu peut-être maladresse à refuser les offres du gouverneur.

Supposons maintenant que nous le décidions que Sir Chs. Bagot soit parfaitement honnête et bien disposé envers les canadiens-français. Doit-on exiger tout ou l'accepter rien? ses instructions ne le lient-elles pas un peu? serait-il prudent, convenable dans sa position de se jeter tout-à-coup entre les bras d'une partie de la population trop long-temps subjuguée et est vrai, et de s'exposer à la violence certaine d'un casus qui une politique mauvaise sans doute mais accomplie néanmoins, avait habitué à une domination extravaganante? Il nous semble encore ici qu'un commencement de justice accompli à justice entière et qu'en voulant tout arrêter on s'expose à tout perdre. Nous croyons donc que nous en regardant l'offre de Sir Chs. Bagot comme faite dans un but conciliateur, il est été juste, il est été prudent, il est été sage, il est été adroit de l'accepter, quand même on n'aurait été que pour donner au peuple et au pays une représentation l'occasion de jeter une pierre de plus haut. Et puis d'ailleurs le commencement de justice est fait rendre l'espérance au cœur du peuple et la rage de ses ennemis est fut le re-ct.

Sans prétendre donner nos vues comme invariablement justes, nous avons été devoir les jeter sur une feuille éphémère, sachant bien que si véritablement elles sont fausses ou si les